

LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 19 JANVIER 2016

SOMMAIRE

- 1) Encore un an
- 2) Le MEDEF avec Hollande
- 3) Après Sarkozy, l'affaire Cahuzac
- 4) Ils possèdent plus de 99 % des...
- 5) 7 milliards d'euros pour Gattaz...



Gérard Diez La Presse en Revue

MEILLEURS VOEUX



I) Chômage : une baisse au forceps



François Hollande lors d'une visite d'entreprise à Carcassonne, le 19 mai. Photo Pascal Pavani.AFP

Par Luc Peillon et Amandine Cailhol

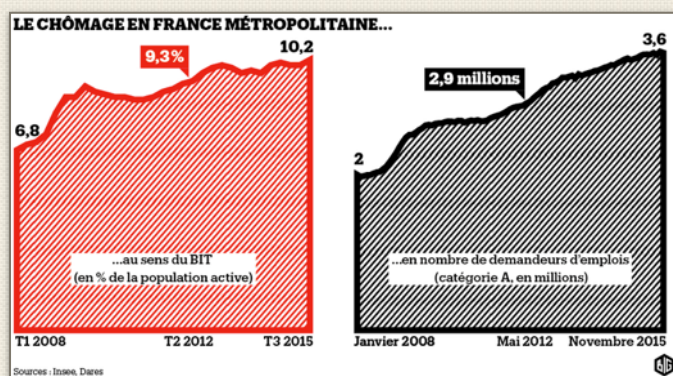
Plus qu'un an pour «inverser la courbe» : Hollande pourrait réussir grâce à la croissance, quitte à jouer aussi avec les chiffres.

Va-t-il réussir son pari ? François Hollande, qui a conditionné sa candidature à la présidentielle de 2017 à une baisse «crédible» du nombre de demandeurs d'emploi, va-t-il - enfin - parvenir à inverser la courbe du chômage ? Au moins d'ici la fin décembre, le chef de l'Etat ayant lui-même mentionné 2016 comme l'année où «cette baisse

[...] doit apparaître». Au regard de la légère amélioration de l'activité attendue cette année, mais aussi des nouvelles mesures qui doivent être annoncées ce lundi par le président de la République, il semblerait que oui. Sauf que cette baisse devrait rester limitée. Et donc fragile, en cas de grippage - même léger - de l'économie dans les mois qui viennent.

Premier - et principal - allié du gouvernement pour remporter son pari : le retour de la croissance. Après un peu plus de 1 % en 2015, elle devrait accélérer, pour atteindre 1,5 % en

2016, selon l'exécutif. Un niveau modeste, mais qui tranche avec la quasi-stagnation à l'œuvre depuis 2011. Ce chiffre, surtout, constitue le minimum permettant de stabiliser le chômage. Une grosse moitié de ces 1,5 % vient ainsi compenser les gains de productivité des entreprises, tandis que le reste permet de créer suffisamment d'emplois pour absorber la hausse de la population active. C'est-à-dire l'augmentation naturelle du nombre de personnes qui, d'une année sur l'autre, se présentent sur le marché du travail, soit 130 000 individus pour 2016.



Panier

Pour afficher plus qu'une simple stabilisation du chômage, le gouvernement doit donc forcer un peu le destin. Il dispose pour cela de deux cartes. La première, lancée en 2013, devrait enfin porter ses fruits : il s'agit de sa fameuse politique de l'offre qui, en réduisant le coût du travail, enrichit la croissance en emploi.

Ainsi, entre le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et les baisses de prélèvements pour les entreprises inscrites dans le «pacte de responsabilité», l'économie française devrait, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), créer 65 000 emplois de plus que ce qu'elle aurait généré sans cette politique. Un petit plus, et à un coût exorbitant par emploi créé, mais qui devrait permettre de faire la différence.

Et qui conduirait ainsi, selon l'Insee, à faire baisser le taux de chômage (au sens du Bureau international du travail et en France métropolitaine) de 10,2 % au troisième trimestre 2015 à 10 % mi-2016. L'OFCE, qui mise sur une croissance de 1,8 % cette année, le voit même descendre à 9,8 % à la fin de l'année. Soit, au final, une légère baisse de 0,4 point entre son pic de l'automne 2015 et décembre 2016.

Sur le papier, donc, «ça passe». Mais de peu. Et la France, comme l'Europe, n'est pas à l'abri d'un retournement conjoncturel, en cette période tourmentée du côté des pays émergents. Afin de s'assurer une diminution statistique plus franche, et donc moins sujette à polémique, le gouvernement s'apprête donc à dégainer une seconde carte. Un panier de mesures, détaillées ce lundi, et dont l'objectif, cette fois-ci, est moins de créer de l'emploi que de faire baisser - du moins dans les chiffres - le nombre de chômeurs. Et pour un coût conséquent : 2 milliards d'euros, de l'aveu même du ministre des Finances, Michel Sapin, jeudi sur Europe 1.

«Irréaliste»

Première d'entre elles, le «plan massif de formation des demandeurs d'emploi», qui prévoit de former 500 000 chômeurs supplémentaires. Ces formations, qui incluent les 150 000 déjà annoncées en octobre, devraient cibler en priorité les «peu et pas qualifiés», pour les orienter vers les secteurs du numérique et de l'environnement, ou encore vers les emplois dits «non pourvus». Problème : si la mesure est plutôt consensuelle, les partenaires sociaux, notamment le patronat, jugent l'objectif «irréaliste». Le gouvernement, aidé des régions, pourrait toutefois être tenté d'en faire le maximum. Et pour cause : ce plan aurait un effet direct sur les chiffres du chômage. Ou du moins sur leur présentation mensuelle, puisque l'inscription en formation fait automatiquement basculer un chômeur des catégories A, B ou C (demandeurs d'emploi sans aucune activité ou en activité partielle), les plus médiatisées chaque mois, en catégorie D (stage, reclassement...), bien plus discrète. Une stratégie dont se défend le ministre du Travail, qui explique ne pas être «dans le traitement statistique du chômage, mais dans un enjeu d'investissement humain pour améliorer la compétitivité».

Même chose avec la «généralisation» du service civique, annoncée le 31 décembre par le chef de l'Etat. En 2015, un peu plus de 60 000 jeunes sont passés par ce dispositif d'encouragement à l'engagement citoyen, qui offre la possibilité aux 16-25 ans de réaliser pendant six à douze mois une mission d'intérêt général, souvent dans une association. Pour 2016, le gouvernement voulait au moins doubler ce chiffre, pour atteindre 150 000 services civiques. Un objectif qui devrait être revu à la hausse après l'annonce de la généralisation du dispositif, à moyen terme, à l'ensemble d'une classe d'âge. Soit 700 000 à 800 000 personnes. Autant de jeunes qui, s'ils sont

inscrits à Pôle Emploi, seront eux aussi redirigés en catégorie D. De quoi arranger les affaires de Hollande. En effet, près de la moitié des jeunes se déclarent en demande d'emploi au moment de débiter leur service civique. La montée en charge du dispositif en 2016 - pour atteindre au moins l'objectif des 150 000 - pourrait ainsi faire sortir un peu plus de 40 000 chômeurs des listes. Une explication là aussi rejetée par Patrick Kanner, le ministre de la Jeunesse, qui jure que le gouvernement ne cherche pas à «camoufler» les chiffres.

Bouchées doubles

Troisième outil qui devrait chasser quelques chômeurs des statistiques : l'apprentissage, dont les filières seront «largement ouvertes», selon Hollande. Dès 2012, le gouvernement s'est fixé un but : atteindre 500 000 apprentis en 2017. Le pari n'est pas encore gagné, puisque pour l'heure, 400 000 jeunes sont en apprentissage. Mais le gouvernement devrait mettre les bouchées doubles pour parvenir, à mi-parcours, à au moins 50 000 contrats supplémentaires. Ce qui, selon les méthodes de calcul de la Dares (département statistique du ministère du Travail), se traduirait par une baisse de 12 000 chômeurs en 2016.

Le gouvernement, enfin, va aussi s'appuyer sur l'instauration d'une nouvelle aide publique à la création d'emploi dans les PME. La mesure aura cependant un faible effet sur la courbe du chômage, ce genre de dispositif étant victime d'un gros effet d'aubaine. Autrement dit, la plupart des entreprises auraient embauché, même en l'absence d'une telle mesure. Il faut ainsi financer en moyenne dix embauches pour la création nette de 1,5 emploi.

Quant aux contrats aidés (emplois d'avenir, contrats d'insertion...), déjà massivement utilisés depuis le début du quinquennat, leur nombre devrait baisser un peu l'année prochaine (-50 000). Mais un toilettage des listes de chômeurs est aussi prévu pour une partie d'entre eux. En août 2015, le ministère du Travail a ainsi rappelé aux agents de Pôle Emploi la nécessité de classer l'ensemble de ce public en catégorie E. Tout comme les jeunes en service civique et certains chômeurs en formation, qui seront désormais tous basculés en catégorie D. Encore un petit coup de pouce qui pourrait aider le gouvernement à faire bonne figure fin 2016.

Luc Peillon , Amandine Cailhol



II) A part le Medef, qui soutient le plan de François Hollande contre le chômage?

Le HuffPost | Par Alexandre Boudet



Pour Pierre Gattaz, le plan chômage de François Hollande va dans la bonne direction. | AFP

Pour le patron des patrons, ce sont des annonces globalement positives. Dans la foulée du discours de François Hollande qui a annoncé de nouvelles mesures de lutte contre le chômage, Pierre Gattaz a été l'un des plus enthousiastes. Le président du Medef estime ainsi que le plan emploi du président de la République "va dans la bonne direction".

Plusieurs mesures ont en effet de quoi le satisfaire: la prime de 2000 pour les embauches dans les PME qui reviennent, selon l'Elysée, à annuler toutes les charges sur les salaires compris entre 1 et 1,3 Smic. Mais ce qui ravit encore plus le Medef c'est la décision du gouvernement de revenir à la charge sur la question du plafonnement des indemnités aux prud'hommes. Les patrons souhaitent en effet de longue date pouvoir anticiper le coup d'un éventuel licenciement; c'est, selon eux, une condition indispensable pour pouvoir embaucher.

Une baisse de protection des salariés?

Mais chez les syndicats, la mesure ne passe pas. Alors qu'il a obtenu des gages sur la formation des chômeurs, Laurent Berger, leader de la CFDT, a fait part de son hostilité au dispositif présenté dès l'an passé par Emmanuel Macron.



France Info @franceinfo
Laurent Berger : "nous sommes en désaccord avec le plafonnement des indemnités prud'hommales" #emploi #Hollande
12:16 - 18 janv 2016



France Info @franceinfo
 Laurent Berger, secrétaire gal #CFDT "les salariés ont besoin de sécurité" #emploi #Hollande

Sans surprise, les commentaires sont similaires dans les rangs de la gauche de la gauche. Les frondeurs Laurent Baumel et Christian Paul ont fait part de leur dépit après le discours présidentiel. Sans même prendre la peine de pointer une mesure plus que l'autre, les députés dénoncent la philosophie de ce pacte. Idem pour Alexis Corbière, lieutenant de Jean-Luc Mélenchon, qui juge carrément ce programme calqué sur celui de l'extrême-droite.



Christian Paul @christianpaul58
 L'ultime "plan" contre le chômage n'est ni suffisant, ni différent. Une seule certitude: la baisse des protections des salariés. #directpr



Laurent Baumel @laurentbaumel
 Entre le libéralisme sans conscience et l'immobilisme sans avenir @fhollande invente le libéralisme sans résultats #directpr



Corbière Alexis @alexiscorbiere
 @cWilly4 baisser les cotisations, faciliter les licenciements, développer l'apprentissage en alternance, etc.. c'est le programme du FN

"Sauver le soldat Hollande"

S'il a déçu à gauche, François Hollande n'a pas non plus convaincu à droite. Par la voix d'Eric Woerth, leur secrétaire général, les Républicains ont dénoncé le "mensonge éhonté" de François Hollande qui a annoncé des formations pour 500.000 chômeurs, alimentant à droite les soupçons de tripatouillage des statistiques de l'emploi avant 2017.

"Ce n'est pas réaliste, il faut, derrière, 500.000 emplois, sinon c'est le retour à Pôle emploi le jour d'après" la formation, a mis en garde le secrétaire général du parti, devant la presse, déplorant que les mesures annoncées par le chef de l'Etat ne soient "pas suffisantes" pour stopper le "décrochage de la France".

Un élément revient autant à droite (voir le tweet d'Eric Ciotti) qu'à l'extrême-droite: ce plan ne viserait pas à sauver les chômeurs mais la promesse de François Hollande d'inverser la courbe du chômage et donc son éventuelle

éventuelle candidature en 2017. "L'énième plan pour l'emploi présenté ce matin par François Hollande n'est rien d'autre qu'un plan de candidature pour la Présidentielle de 2017. Il fait de l'affichage à visée électorale, mais aucune mesure de fond n'est proposée pour relancer une industrie innovante et l'emploi", écrit le FN dans un communiqué.



Eric Ciotti @ECiotti
 L'état d'urgence éco et social décrété par le Pdt de la Rép ressemble plus à un état d'urgence pour sauver le soldat Hollande #DirectPR

Service minimum chez les socialistes

Alors que le Parti socialiste s'est contenté du service minimum ("la lutte contre le chômage et l'exclusion doit être l'affaire de tous"), c'est du côté de l'UDE, le mouvement écolo qui a fait sécession d'EELV, qu'il faut aller pour trouver une réaction politique enthousiaste.



Parti socialiste @partisocialiste
 [CP] La lutte contre le chômage et l'exclusion doit être l'affaire de tous <http://www.parti-socialiste.fr/communiqués/discours-du-president-de-la-republique-la-lutte-contre-le-chomage-et-l'exclusion-doit...>



UDE Union Dém Ecolo @UDE_FR salue les mesures annoncées par @Fhollande qui mettent en oeuvre la Flexi-Sécurité prônée par l'#UDE pour résorber le #chômage !

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Les nouvelles pépites de l'affaire Cahuzac

Par Fabrice Arfi

Trois semaines avant l'ouverture du procès Cahuzac, Mediapart rend publique l'intégralité du document judiciaire qui vaut à l'ancien ministre de devoir comparaître devant le tribunal pour répondre du plus important scandale du quinquennat Hollande. Selon ce document, son compte caché a été essentiellement abondé par des fonds occultes des laboratoires pharmaceutiques. Et Cahuzac s'en est servi jusqu'en 2011, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre.

L'heure des comptes approche. Trois semaines avant l'ouverture du procès Cahuzac, Mediapart rend publique l'intégralité du document judiciaire qui vaut à l'ancien ministre du budget de devoir comparaître, du 8 au 18 février prochains, devant le tribunal de Paris pour répondre du plus important scandale politico-financier du quinquennat Hollande.

Rédigée le 17 juin 2015, l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel (ORTC) – c'est le nom juridique du document – a été signée par les juges anticorruption Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire après deux ans d'enquête sur les comptes cachés de l'ancien ministre socialiste, révélés en décembre 2012 par Mediapart.

Sur 28 pages, les juges y confirment et détaillent avec des éléments inédits ce que l'on sait déjà (un compte en Suisse transféré à Singapour) et mettent au jour des faits qui font aujourd'hui voler en éclats la communication que Jérôme Cahuzac et ses proches tentent d'installer depuis sa chute.

Ainsi, ses comptes cachés auraient été « abondés exclusivement » par des revenus non déclarés issus de son activité de chirurgien spécialiste des implants capillaires ? C'est faux : les laboratoires pharmaceutiques ont été les principaux pourvoyeurs de fonds occultes pour le ministre, selon la justice.

Ces mêmes comptes n'auraient pas servi depuis vingt ans ? Faux : l'argent noir de Cahuzac lui a servi à plusieurs reprises à se payer de coûteux

voyages à l'île Maurice ou aux Seychelles entre 2004 et 2007, sans compter les espèces qu'il se faisait livrer par porteur en plein Paris, en 2010 et 2011, alors qu'il était le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

<https://www.scribd.com/doc/295888328/ORTC-Cahuzac>

On découvre aussi que, contrairement à une idée répandue, Jérôme Cahuzac a également été cobénéficiaire, entre 1997 et 2007, d'un autre compte caché (domicilié à l'île de Man, cette fois) avec son ex-femme, Patricia, qui fut aussi son associée dans leur clinique privée.



Le jour de son audition devant la commission d'enquête parlementaire © Reuters

26 mars 2013 : dans le dossier Cahuzac, il y a incontestablement eu un avant et un après cette date. Ce jour-là, alors qu'ils n'étaient saisis de l'affaire que depuis une semaine, les juges reçoivent une missive d'un genre inédit. « Contrairement aux déclarations que j'ai été conduit à faire alors que j'étais membre du gouvernement, je suis titulaire d'un compte à l'étranger et souhaite vous fournir toutes explications à ce sujet », peut-on lire sous la plume de Jérôme Cahuzac, tout juste "démissionné" du gouvernement.

La tournure de la phrase de Cahuzac a son intérêt. Il ne parle pas des déclarations qu'il a faites. Mais de celles qu'il « a été conduit à faire ». Cela fait directement écho aux confidences de l'ancien ministre à l'écrivain Jean-Luc Barré, qui doit publier à la fin du mois de janvier un livre-plaidoyer sous le titre *Dissimulations* (Fayard), que Mediapart a pu lire. Dans cet ouvrage, Jérôme Cahuzac affirme en effet : « Je n'aurais pas menti comme je l'ai fait si je ne m'étais pas senti couvert. » Seulement voilà, impossible d'en savoir plus. Le livre, qui sous-entend plus qu'il n'informe, ne dit pas qui, précisément, a couvert les mensonges du ministre. Tout juste est-il évoqué « le plus haut niveau de l'État ».

Le premier compte de Cahuzac identifié par l'enquête judiciaire a été ouvert à la banque UBS, le 26 novembre 1992, sous le n° 556405, selon l'ordonnance de renvoi. À cette époque, Cahuzac vient de quitter le cabinet du ministre de la santé Claude Évin, sous le gouvernement Rocard, où il a entretenu des liens ambivalents avec le monde du médicament, contrairement à l'image de « Torquemada des labos » qu'il a voulu se construire par la suite (voir notre enquête).

Ce compte a été ouvert, comme cela a déjà été raconté, par l'avocat Philippe Penningue, un proche de... Marine Le Pen, dont il a été le conseiller. « Je n'ai fait qu'ouvrir le compte », s'était défendu ce dernier devant les juges, qui ont décidé, de fait, de ne pas le mettre en examen.

La première opération relevée sur ce compte UBS fait apparaître un crédit de 285 000 francs, suivi dans la foulée d'un retrait en espèces de 125 240 francs. « Cette double opération infirme les déclarations de M. Cahuzac selon lesquelles il aurait remis des espèces. C'est exactement le contraire qui s'est produit : le compte est alimenté par un virement puis suivi d'un retrait en espèces », écrivent les juges dans leur ORTC.

Selon la comptabilité établie par la justice, le compte sera massivement abondé par la suite, entre décembre 1992 et mai 1993. En voici le détail (en francs français) :

- 23.981 francs le 23 décembre (remise de chèques SBF)
- 817.500 francs le 4 janvier 1993
- 250.200 francs le 29 mars 1993
- 286.229 francs et 1.013.618 francs le 2 avril 1993
- 504.000 francs le 7 mai 1993
- 47.851 francs le 10 mai 1993
- 40.000 francs le 13 mai 1993.

Extrait de l'ordonnance des juges en charge de l'affaire Cahuzac

Dans leur ordonnance, les juges soulignent que contrairement à ce que Cahuzac et ses avocats avaient affirmé publiquement, l'ancien ministre a « confirmé ainsi avoir reçu des rémunérations occultes liées non pas à son activité de médecin – les montants sont beaucoup trop élevés – mais à son activité de conseil auprès des laboratoires. Il bénéficiait en effet d'entrées et de contacts privilégiés au ministère du fait de ses précédentes fonctions au cabinet du ministre. Les enjeux étaient importants pour les laboratoires qui voulaient commercialiser des médicaments en étant assurés qu'ils seraient reconnus remboursés par la Sécurité sociale ».

Cahuzac ne donnera qu'un nom durant l'enquête, celui du laboratoire Pfizer, pour lequel il s'est entremis au sujet du médicament Amlor (contre l'hypertension). Sur procès-verbal, Cahuzac a admis que deux virements, opérés en janvier et mai 1993, pour un total de 1 321 500 francs, pourraient correspondre à son activité de lobbyiste en faveur de Pfizer. « M. Cahuzac n'a fourni aucune explication sur l'origine des autres virements, si ce n'est qu'il a indiqué avoir travaillé pour d'autres laboratoires tels que Pierre Fabre, Roche, Sandoz, UPSA », s'étonnent les magistrats dans leur ordonnance.

Les juges soulignent également dans leur ORTC que, le 3 février 2013, alors que l'affaire battait son plein, Jérôme Cahuzac, toujours ministre, avait rendu visite à un certain Daniel Vial, célèbre lobbyiste de l'industrie pharmaceutique. « Il voulait se faire pardonner de m'avoir entraîné dans cette affaire », a dit Vial (lui aussi titulaire d'un compte suisse, selon l'enquête) aux juges. À cette période, Cahuzac n'était pourtant pas du tout certain de perdre son poste...

« Allô, c'est Birdie »

Dans son livre *Dissimulations*, l'écrivain Jean-Luc Barré laisse entendre, sans l'affirmer, que ce compte caché de Cahuzac aurait pu en vérité servir au financement occulte de l'ancien premier ministre Michel Rocard (1988-91), quand celui-ci envisageait de se présenter à l'élection présidentielle de 1995 – ce qu'il ne fera finalement pas.

« L'ancien collaborateur de Claude Évin sert-il ici ses propres intérêts ou agit-il en service commandé, dans le cadre d'une mission financière qui lui aurait été secrètement confiée ? Sciemment ou non, Jérôme Cahuzac laisse la

porte ouverte à toutes les suppositions », écrit Barré. Qui insiste : « L'hypothèse d'un trésor de guerre accumulé en sous-main par les rocardiens, à l'instar des autres familles politiques, n'aurait rien d'in vraisemblable. C'est d'abord par un silence amusé que Jérôme Cahuzac réagit quand on l'interroge. »



Le 19 mars 2013, le jour de la démission de Cahuzac. © Reuters

L'écrivain, qui fait un portrait sans demi-mesure de Cahuzac (« aisance de séducteur aguerri », « éclat d'une intelligence qui se sait supérieure », « une énergie et une détermination alliées à une maîtrise de soi peu commune »), parle de « l'ironie contenue de qui préfère encore se taire plutôt que d'avoir à "tout débiller" ». Et fait dire in fine à Cahuzac : « De toute façon, je ne peux rien prouver, alors à quoi bon ? » En effet.

À Genève, un second compte prendra le relais du premier dès 1993, cette fois sous le n° 557847, et toujours enregistré à l'UBS. Baptisé "Birdie" – un terme de jeu de golf, qui indique qu'on a un coup d'avance... –, ce compte était géré par l'établissement financier Reyl. C'est le chargé d'affaires Hervé Dreyfus, bien connu des lecteurs de Mediapart, qui a joué les entremetteurs entre Cahuzac et la banque, affirme l'ORTC des juges. Les initiales "HD" ont été retrouvés par les enquêteurs sur plusieurs documents.

Face aux juges, Jérôme Cahuzac a expliqué comment il devait procéder pour recevoir des espèces extraites de ses comptes cachés : « J'avais un numéro de téléphone. J'appelais, je m'identifiais comme Birdie. » Et l'intendance occulte suivait.

Les liens avec Reyl se sont resserrés à tel point qu'en 1998, alors député du Lot-et-Garonne, Cahuzac transfère ses avoirs occultes exclusivement au sein de cette banque, également

renvoyée devant le tribunal pour « blanchiment ». Le 3 octobre 2000, Reyl va même jusqu'à conseiller à Cahuzac de prendre garde à ne plus mouvementer son compte si « sa situation politique devait évoluer (ministre) », peut-on lire dans la documentation interne. De fait, Cahuzac était l'un des responsables de la campagne présidentielle de Lionel Jospin.

En 2000 et 2001, Cahuzac continuera à percevoir au moins 200 000 francs en espèces sur son compte suisse, selon l'ordonnance des juges. Pour s'en justifier, l'ancien ministre a expliqué qu'il lui « arrivait de travailler à l'étranger dans des pays où l'usage des chèques n'est pas la règle ». « Je ne souhaitais pas rapatrier ces espèces en France, car j'aurais été obligé de les déclarer à la douane. J'appelais donc le numéro qu'on m'avait donné chez Reyl. Quelqu'un se présentait dans le pays où je me trouvais, auquel je remettais les espèces », a-t-il ajouté.

Les dépenses, elles, vont bon train. En 2003, 106 715 euros sont par exemple débités du compte suisse à destination de banque Mirgos, pour le compte d'une société nommée PMT Systems SA. Une note interne à Reyl évoque alors « l'achat d'un tableau par le client ». Selon Cahuzac, cela correspondrait en réalité « à un virement en faveur d'un tiers qui lui avait avancé de l'argent pour investissement en France », sans qu'il soit possible d'en savoir plus.

En 2004, son compte secret lui servira également à s'offrir de jolies vacances à l'île Maurice pour 18 000 euros. Il sera également utilisé pour le remboursement d'un prêt occulte de 92 000 euros, en 2006, qui transitera par la banque Rothschild. L'année suivante, en 2007, le même compte permet de financer un séjour aux Seychelles pour 6 000 euros.

En 2009, alors que la Suisse commence à s'engager à améliorer sa coopération avec d'autres pays dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment, Reyl met en place pour ses clients les plus sensibles un nouveau dispositif de dissimulation. Pour Cahuzac, cela se passe en deux temps, détaille l'ordonnance des juges : transfert du compte suisse au nom d'une société panaméenne, Penderley, puis transfert du nouveau compte à Singapour (au sein de la banque Julius Baer) au nom d'une société immatriculée aux Seychelles, Cerman Limited. Au moment de la chute de Cahuzac, 687 076 euros dormaient sur ce compte.

Face aux juges, Cahuzac a tenté de charger Reyl : « La banque Reyl m'a fait savoir que dès lors que ma volonté de discrétion était la même, la structure (initiale) ne pouvait pas rester en l'état. Ils me disaient que j'étais un déposant que la banque souhaitait protéger particulièrement et que les évolutions en cours et à venir les amenaient à me proposer des modalités de gestion différentes et plus précautionneuses. Dans un premier temps, ils m'ont expliqué que je devais passer par une structure panaméenne. Cela m'a laissé perplexe, mais je m'y suis résolu. Dans un deuxième temps, ce sont eux qui m'ont expliqué avoir mis en place une organisation très discrète dont le terme ultime était Singapour. A aucun moment je n'ai suggéré ni cette place ni les modalités pour y arriver, je n'avais pas la technicité requise à cet effet. J'ai signé ce qu'ils m'ont donné à signer. »

Lors d'une confrontation avec le ministre, François Reyl, le patron de la banque, a pour sa part affirmé que c'était Cahuzac lui-même qui avait demandé « une confidentialité accrue et un éloignement de la Suisse ». François Reyl, sublime, a même estimé devant le juge que le transfert à Singapour fut une « opération parfaitement transparente de la part du banquier suisse ». Il a précisé qu'« opacité signifie cacher un client, nous ne faisons que renforcer la confidentialité ».

Cette nouvelle architecture passe par l'entremise d'un avocat proche de Reyl établi à Dubaï, Philippe Houman, ainsi que Mediapart l'a déjà raconté.

Les juges, qui en ont vu d'autres, évoquent tout de même un « montage sophistiqué ». « Sa complexité montre que le banquier connaissait bien ce processus – qu'il a d'ailleurs utilisé pour d'autres clients. [...] Le transfert était purement virtuel. Par un jeu d'écritures, M. Cahuzac bénéficiait de la protection renforcée que présente la place de Singapour tout en conservant le même interlocuteur, son banquier suisse en qui il avait confiance », écrivent-ils.

Pour Cahuzac, les modalités de remises d'espèces n'ont pas varié de l'époque genevoise. « Allô, c'est Birdie », devait dire l'élu à son interlocuteur de Reyl sur un numéro spécial pour voir ses vœux de fraudeur exaucés. C'est ainsi qu'en 2010 puis en 2011, Jérôme Cahuzac s'est fait livrer 20 800 euros en espèces, en deux fois, « dans les rues de Paris » par un porteur de valise mandaté par la banque, comme L'Obs l'a déjà rapporté.

Dans leur ordonnance, les juges écrivent à ce sujet : « Cette remise d'espèces témoigne d'un savoir-faire et de la pérennité d'un dispositif permettant de rendre – en 2011 – des services à un client constituant des actes de blanchiment : la livraison d'espèces à Paris dans la rue par le débit d'un compte ouvert au nom d'une société exotique à Singapour, au vu d'un coup de téléphone du client masqué sous un nom d'emprunt ("Birdie"), livraison réalisée sur instructions d'un ancien avocat demeurant à Dubaï ayant la signature sur le compte débité, tout cela ponctué par le déplacement dans une banque de Genève d'un employé de Reyl pour retirer l'argent auprès de la banque genevoise dont la filiale détient le compte à Singapour. »

L'ordonnance des juges Van Ruymbeke et Le Loire démontre également qu'en 1997, année où il devient député, Jérôme Cahuzac et son épouse ont monté à Londres une société baptisée Ellendale par l'entremise d'un intermédiaire, Anglomanx, installé sur l'île de Man, un paradis fiscal. Un autre compte caché est ouvert cette fois à la Bank of Scotland. Les époux sont bénéficiaires à 50 % chacun du compte jusqu'en 2007, avant que Patricia Cahuzac n'en reprenne le contrôle total. Face aux juges, Cahuzac a reconnu avoir signé une procuration pour ce compte sur l'île de Man, mais il a assuré ne s'être jamais réellement occupé de sa gestion. Après avoir tardivement révélé son existence à la justice, en juillet 2013, Patricia Cahuzac a finalement rapatrié 3 millions d'euros en France.

L'ORTC revient enfin sur le fait que Cahuzac avait fait endosser sur les comptes de sa mère des subsides non déclarés de sa clinique d'implants. Cela représente, sur la période 2003-2010, la somme de 214 000 euros pour le couple Cahuzac, d'après l'ORTC. Les juges écrivent sur ce sujet : « M. Cahuzac n'apportait pas d'explications satisfaisantes aux faits qui lui étaient ainsi reprochés. » Qu'en sera-t-il au procès ?

IV) Davos: les 1% les plus riches au monde possèdent plus que les 99% autres

Le patrimoine cumulé des 1% les plus riches du monde a dépassé l'an dernier celui des 99% restants avec un an d'avance sur les prévisions, a indiqué lundi l'ONG britannique Oxfam à l'approche du forum économique mondial de Davos (Suisse).

« L'écart entre la frange la plus riche et le reste de la population s'est creusé de façon spectaculaire au cours des douze derniers mois », constate un rapport de l'ONG intitulé « une économie au service des 1% » publié à l'approche du Forum économique mondial (WEF), qui débute mercredi à Davos.

« L'an dernier, Oxfam avait prédit que les 1% posséderaient plus que le reste du monde en 2016. Cette prédiction s'est en fait réalisée dès 2015: un an plus tôt », souligne le rapport.

Illustration du creusement spectaculaire des inégalités, l'ONG a calculé que « 62 personnes possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale », alors que « ce chiffre était de 388 il y a cinq ans ».

« Ces chiffres devraient choquer tout le monde », a affirmé à l'AFP Katy Wright, responsable des relations publiques de l'ONG. « Malheureusement, nous sommes en train de nous habituer à la répétition de ce genre de statistiques apocalyptiques. Ce que nous demandons aujourd'hui, ce sont de vraies mesures », a-t-elle expliqué.

L'ONG appelle les participants au forum de Davos à agir: « nous ne pouvons pas continuer à laisser des centaines de millions de personnes souffrir de la faim, alors que les ressources qui pourraient les aider sont amassées par quelques personnes en haut de l'échelle », affirme Manon Aubry, chargée des questions de justice fiscale et d'inégalités chez Oxfam France, citée dans un communiqué.

Selon l'ONG, « depuis le début du XXI^e siècle, la moitié la plus pauvre de l'humanité a bénéficié de moins d'1% de l'augmentation totale des richesses mondiales, alors que les 1% les plus riches se sont partagés la moitié de cette hausse ».

« Il y a une sorte de cercle vicieux. Plus les gens deviennent riches, plus ils deviennent puissants et plus ils s'efforcent de contourner les règles dans leur intérêt », dénonce Mme Wright, qui appelle les dirigeants politiques à garantir à leur population que tous « les impôts soient payés et investis correctement dans la santé et l'éducation. »

Pour faire face à cette croissance des inégalités, Oxfam appelle notamment à mettre un terme à « l'ère des paradis fiscaux », soulignant que 9 entreprises sur 10 figurant « parmi les partenaires stratégiques » du WEF « sont présentes dans au moins un paradis fiscal ».

« Nous devons interpellier les gouvernements, entreprises et élites économiques présents à Davos pour qu'ils s'engagent à mettre fin à l'ère des paradis fiscaux qui alimentent les inégalités mondiales et empêchent des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté », affirme Winnie Byanyima, la directrice générale d'Oxfam International, qui sera présente à Davos.

L'an dernier, plusieurs économistes avaient contesté la méthodologie utilisée par Oxfam. L'ONG avait défendu l'instrument de mesure utilisé dans cette étude: le patrimoine net, c'est-à-dire les actifs détenus moins les dettes.

publicsenat.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Pacte de responsabilité : sans les emplois, faut-il verser les 7 derniers milliards aux patrons ?

Thomas Vampouille

Deux ans après le lancement du fameux "pacte de responsabilité" qui coûtera à terme plus de 40 milliards d'euros annuels à l'Etat, François Hollande a reconnu ce lundi que le dispositif ne créait pas assez d'emplois. Sans remettre en cause les milliards de ristournes qui doivent encore être accordés aux patrons.



Pierre Gattaz et François Hollande l'avaient promis : le pacte, ce serait donnant-donnant. - Sipa

Ce devait être du donnant-donnant. En annonçant le lancement de son pacte de responsabilité il y a deux ans presque jour pour jour, François Hollande avait fait le pari de prendre le patronat au mot, en exauçant son vœu le plus cher : "Alléger les charges des entreprises, réduire leurs contraintes sur leurs activités ; et en contrepartie permettre plus d'embauches".

En entendant ces mots, Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif d'une époque où le gouvernement y croyait encore, s'était pris à rêver tout haut de la création de deux millions d'emplois dans les cinq ans. Plus mesuré, son collègue du Travail Michel Sapin en évoquait "un

"un million". "Un million d'emplois", c'était justement le chiffre inscrit sur le badge qu'arborait fièrement le patron du Medef, Pierre Gattaz, comme une récompense agitée sous le nez du gouvernement en échange du rétablissement de la compétitivité, des entreprises françaises. Finalement, le gouvernement tablera raisonnablement sur 500.00 emplois créés.

Las, deux ans plus tard, François Hollande a dû le reconnaître ce lundi : les résultats du pacte de responsabilité sont "insuffisants". Certes, le chef de l'Etat a pu énumérer quelques "résultats significatifs" : "Le coût du travail dans l'industrie est désormais inférieur à celui de nos voisins

allemands, les marges d'autofinancement des entreprises se sont redressées, permettant des investissements (...) et les salariés ont pu disposer d'un pouvoir d'achat supplémentaire". Mais sur le front du chômage, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE, fondu en 2014 dans le pacte) a tout juste permis de créer ou de sauvegarder 120.000 emplois.

Dans ces conditions, difficile de ne pas parler d'échec. Le terme avait d'ailleurs été employé, le 2 décembre dernier, par Emmanuel Macron lui-même. "Dans 'le pacte de responsabilité', il y a 'responsabilité'. (...) C'est un échec et c'est aussi le sien", déclarait le ministre de l'Economie sur Radio Classique, en désignant le patron du Medef. Lequel se défend d'avoir trahi sa promesse et fait valoir que s'agissant d'une "dynamique pluriannuelle, on ne peut pas avoir des effets immédiats". En attendant, Pierre Gattaz a prudemment retiré son badge... Pour le syndicaliste Mohammed Oussedik (CGT), membre du comité de suivi des aides publiques aux entreprises, le pacte, "ça reste des prières pour les embauches".

Constatant à son tour cet échec, même s'il ne le nomme pas, François Hollande a rappelé ce lundi matin qu'"il reste une dernière étape, en 2017, pour les allègements d'impôts sur les entreprises". Le pacte, qui doit porter l'effort de l'Etat à plus de 40 milliards d'euros annuels en rythme de croisière, atteindra en effet 33 milliards cette année, ce qui en laissera environ 7 milliards à verser l'an prochain. Mais avant cela, a dit le chef de l'Etat, "nous devons faire l'évaluation du Pacte de responsabilité et de solidarité, c'est indispensable pour que toute la clarté soit faite sur les engagements des uns et des autres". Une réunion en ce sens sera organisée par Manuel Valls d'ici à la fin du mois...

Doit-on comprendre avec cette évaluation que la fin des versements sans contrepartie a enfin sonné ? En 2014, la CFDT préconisait que l'allègement des charges soit accordé de manière progressive aux entreprises, et conditionné aux résultats : en clair, si la mesure ne produisait pas les effets escomptés, on suspendait, voire on stoppait le versement de la tranche suivante. Mais ce n'est pas la perspective qu'a dessinée François Hollande ce lundi. Au contraire, sitôt après avoir annoncé l'évaluation du pacte, il a annoncé la pérennisation du CICE d'ici à dans deux ans, dans l'intervalle, une nouvelle prime de 2.000 euros annuels pour les patrons de PME qui

embaucheraient un salarié payé moins d'1,3 fois le Smic. "L'urgence commande d'anticiper" la fin des cotisations salariales sur les bas salaires, s'est justifié François Hollande. Et si l'urgence commandait plutôt d'en évaluer les effets contre le chômage ?



LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue